



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
FRÉDÉRIC SÈVE, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°48
22 JUIN 2020

DISCRIMINATIONS

L'inaction est condamnable

Le rapport intitulé « Discriminations et origines : l'urgence d'agir » rendu public aujourd'hui par le Défenseur des droits met en lumière la réalité et la persistance des discriminations liées à l'origine, dans tous les domaines de la vie et notamment dans l'accès à l'emploi.

Pour la CFDT, la netteté du diagnostic et la pertinence des propositions du Défenseur des Droits mettent tous les décideurs privés et publics au pied du mur : agir contre les discriminations est long et difficile, mais aujourd'hui l'inaction devient condamnable.

Le rapport souligne que « *plus de la moitié des discriminations déclarées en raison de l'origine ou de la couleur de peau se produisent dans la sphère professionnelle* ». L'accès à l'emploi conditionne l'insertion de chacun dans la société et l'accès à la citoyenneté. Il n'est pas acceptable que des centaines de milliers de personnes en soient privées en raison de leur origine, de leur couleur de peau ou encore de leur lieu de résidence.

De nombreuses études et statistiques nous alertent sur la réalité du racisme et des discriminations en France. La CFDT interpelle tous les acteurs sur le caractère systémique de ces discriminations qui ne sont pas le fait de quelques personnes isolées tant elles touchent des millions de personnes en France.

Pour la CFDT, la lutte contre les discriminations raciales —et avant cela contre les stéréotypes et les préjugés— exige d'agir à différents niveaux : la CFDT soutient pleinement les recommandations du Défenseur des droits, en particulier la nécessité de faire évoluer les sanctions judiciaires pour les rendre plus dissuasives. Elle soutient également la création d'un observatoire des discriminations qui nous permettrait d'assurer un meilleur suivi des politiques publiques. Il faut aussi des politiques publiques ambitieuses de sensibilisation, d'éducation, de formation, d'information à tous les niveaux, pour tous les publics et à tous les âges. Elle doit être une priorité politique.

Dans les entreprises et les administrations, la CFDT poursuit son action pour sensibiliser les salariés et former les militants, constituer des réseaux de veille et réaliser des outils pour faciliter l'action syndicale, nouer des partenariats locaux et organiser des forums emploi pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes issus de quartiers sensibles...

Elle rappelle enfin qu'il est de la responsabilité des employeurs privés et publics de mettre en place toutes les mesures de prévention (y compris dans les processus de recrutement) et de réaction permettant de mettre un terme à toutes formes de discriminations raciales dans leur entreprise ou administration.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante

 @CFDT

 /la.CFDT

 CFDT